

diocèse. Sa Grandeur y rappelle la règle suivante tracée naguère par Léon XIII.

« Lorsqu'on observe certains indices, disait Sa Sainteté, il n'est pas difficile de voir que parmi les catholiques il s'en trouve peut-être, à cause du malheur des temps, qui, non contents du rôle de soumission qui est le leur dans l'Eglise, croient pouvoir en prendre un dans son gouvernement. Tout au moins s'imaginent-ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger, selon leur manière de voir, les actes de l'autorité.

« Ce serait là un grave désordre s'il pouvait prévaloir dans d'Eglise de Dieu, où, par l'expresse volonté de son divin fondateur, deux ordres distincts sont établis de la façon la plus nette : l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée, les pasteurs et le troupeau, et parmi les pasteurs l'un d'entre eux qui est pour tous le chef et le Pasteur suprême.

« Aux pasteurs seuls a été donné le pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger. »

La même règle a été énoncée par le Saint-Père dans sa lettre du 10 juillet 1895 aux évêques belges, lorsqu'il recommande à ceux qui n'ont pas mission pour cela, de ne pas prévenir témérairement une décision qui n'appartient qu'à l'autorité compétente.

Il est donc clair, conclut Mgr Doutreloux, que c'est violer cette règle que de se substituer à l'autorité pour prononcer, soit dans des discours, soit dans des écrits, que tel ou tel groupe de catholiques agit contre la direction de l'Eglise.

Etats-Unis. — Le Rév. Dr Edouard-P. Allen, président du Mount St. Mary's College, à Emmitsburg, Ind., vient d'être élu évêque de Mobile, Ala.

— Le R. J. J. Monaghan, de l'église Saint-Patrice, Charleston, Caroline du Sud, est nommé évêque de Wilmington, Delaware.

— Mgr Keane, ex-recteur de l'Université de Washington, maintenant retiré à Rome, a été nommé par le Saint-Père archevêque de Damas, assistant au trône Pontifical, chanoine de Saint-Jean de Latran, consultant des congrégations de la Propagande et des Etudes. Mgr Keane réside au collège canadien.